

L'an Deux Mille quatorze le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 Juin 2014

**Présents** : CAUDROY Pascale, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, FOUCART Régis, FRONTANE Sylvie, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, GROULET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan, MURE Yves, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, RECOQUE Katia.

**Procuration** : Monsieur GROULET David donne procuration à Monsieur PROVENCHERE Arnaud.

**Secrétaires de séance** : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation par Mr BRUNET de l'ADHUME :
  - de « l'étude » sur l'économie d'énergie pour les bâtiments publics.
  - convention avec le Conseil Général pour le groupement de commandes de gaz naturel.
  - cahier des charges pour achat groupé fuel.
- Economie d'énergie
  - audits énergétiques / bâtiment école maternelle
  - opération COCON.
- Dossiers en cours :
  - effondrement de « Narbonne » : appel d'offres et autorisation pour choix de l'entreprise.
  - effondrement « Ste Thérèse ».
  - effondrement « Rue de la chaussée ».
  - voirie communale 2014 : lancement de l'appel d'offres.
  - Sieg : éclairage public / maisons de l'OPHIS
  - constructions maisons de l'OPHIS.
  - travaux effectués par le service technique.
- Assainissement
  - Enlèvement des boues des trois stations : révision du contrat.
  - Spanc.
- Projet achat terrain / convention avec EPF- SMAF.
- Aménagement bâtiment Sablonnière. Devis de l'architecte pour étude projet.
- Finances :
  - demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS.
  - demande de participation financière pour travaux dans la cuisine du collège.
  - constructions nouvelles : aide à l'adduction d'eau.
- Personnel :
  - convention avec le centre de gestion pour l'assistance retraites CNRACL.
  - compte épargne temps.
- Commissions – Délégations
  - délégué à Ciné-Parc.
  - commissions à la CCPO : participation des élus aux différentes commissions.
  - pouvoirs de police.
- Ecoles :
  - effectifs prévisionnels de la rentrée 2014-2015.
  - rythmes scolaires pour l'année 2014-2015.
- Informations - Animations :
  - bulletin municipal.
  - festivités.

• Questions diverses

- arrêté de péril.
- réforme territoriale : motion (voir documents joints).
- règlement de la bibliothèque. (voir projet joint)
- don ordinateur.
- délégués de la commune au SIVOM et délégués à la CCPO (Information).
- ambroisie.
- RELF : chemins de randonnée.
- la Poste.
- accessibilité aux commerces pour personnes à mobilité réduite : contact avec l'architecte.
- mariage civil : changement de lieu.

**Tour de table : les élus qui ont assisté à des réunions en feront un résumé pour information.**

**INTERVENTION DE MONSIEUR BRUNET DE L'ADHUME**

- sur « l'étude » sur l'économie d'énergie pour les bâtiments publics.

L'ADHUME est une association qui travaille sur les économies d'énergie.

L'étude demandée par la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues a pour but de faire gagner de l'argent aux collectivités.

A l'aide d'un diaporama Monsieur BRUNET, Conseiller en Energie Partagé (CEP), présente le résultat de l'étude d'économie d'énergie sur les bâtiments de la commune.

En ce qui concerne la consommation électrique à la salle des fêtes, on note une baisse importante en 2012 due à la mise en place du chauffage au gaz, néanmoins, des économies importantes peuvent être encore réalisées en faisant baisser la puissance du compteur.

Le même cas se pose pour le bâtiment de la Mairie.

- sur la convention avec le Conseil Général pour le groupement de commandes de gaz naturel.

En prévision de l'ouverture des marchés pour le gaz, le Conseil Général propose aux collectivités de signer une convention, avant le 16 juillet, pour l'achat groupé du gaz. Le Conseil Général se charge de la consultation et de négocier le meilleur prix.

-sur l'audit énergétique / bâtiment école maternelle.

Le Parc Naturel Livradois a lancé une étude « audit énergétique » sur plusieurs bâtiments dans différentes communes qui se sont inscrites. Le bâtiment de l'école maternelle en fait partie, et c'est le premier audit réalisé. Il sera présenté prochainement à la Maison du Parc.

Des directives seront données pour faire des travaux de façon à réaliser des économies d'énergie, que ce soit au niveau de l'école, des bureaux de la CCPO ou des logements.

- sur l'opération COCON.

Le rapport rendu pour l'étude de l'économie d'énergie dans les combles de la Mairie.

Conclusion : *L'isolation sur le faux plafond bien que encore épaisse est dans un état moyen.*

*Son remplacement est souhaitable mais pas nécessaire.*

*Si l'isolation est refaite, il faut poser un isolant en rouleau sur des dalles du faux-plafond.*

- sur cahier des charges pour achat groupé de fuel.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été annoncé dans « la profession de foi », lors des élections municipales, d'effectuer des groupements de commande afin d'apporter un effet sur le prix de la marchandise et ainsi d'apporter un service aux habitants de la commune.

Le Conseil valide l'idée de commencer avec « la commande groupée du fuel ». Les habitants seront informés par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Monsieur BRUNET indique, qu'à sa connaissance, Olliergues est la première commune, qui réalise cette opération sur le département.

Il précise également qu'il y a lieu de veiller à ne pas inclure de point de livraison d'un acheteur public, afin de rester dans le cadre d'un marché de droit privé et également pour garder la rapidité d'exécution de la procédure.

Monsieur BRUNET propose d'élaborer un cahier des charges pour effectuer la consultation et obtenir un engagement

8 H 50 : Monsieur BRUNET, quitte la salle, avec les remerciements de Monsieur Le Maire pour son intervention claire et précise.

Monsieur Le Maire poursuit avec le passage au vote de :

### **L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Olliergues d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil Général du Puy-de-Dôme exercera le rôle du coordonnateur, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

Résultat du vote :                      Pour : 14                                      Abstention : 1

### **• DOSSIERS EN COURS**

#### EFFONDREMENT DE NARBONNE

Suite au changement d'interlocuteur à la DDT – Direction Départementale des Territoires- le dossier a été repris ce qui a retardé le lancement de la consultation qui avait été acceptée lors de la dernière réunion.

La réception des offres est fixée au 15 juillet à 12 h, suivie de l'ouverture par la commission des Marchés à procédure Adaptée, le même jour à 14 h.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise qui pratiquera le prix le plus bas, après visa de la commission. Le compte rendu sera fait lors de la prochaine réunion du conseil.

Résultat du vote :                      Pour : 15

#### EFFRONDEMENT « STE THERESE »

Il y a lieu d'attendre le rapport des assurances pour lancer les travaux.

Les entreprises consultées ont des méthodes différentes :

- BTP qui souhaite effectuer les travaux en passant à travers les jardins en cassants les murets.
- CHANTELAUZE les ferait à l'aide d'une brouette motorisé par le chemin des lientes.
- SARL QUINONERO installerait son matériel dans la parcelle à côté.

Le Conseil valide le devis et la proposition de l'entreprise QUINONERO et autorise le Maire à faire réaliser les travaux dès qu'il en sera possible.

Résultat du vote :                      Pour : 15

#### EFFONDREMENT « Rue de la Chaussée »

Le dossier est toujours entre les mains des experts : l'assurance a demandé des sondages supplémentaires au niveau du belvédère afin de connaître si le premier mur peut être considéré comme mur de soutènement du bâtiment.

Dossier qui traîne en longueur malgré le suivi assidu de Jean-Lou GARMY.

Des entreprises ont été consultées, avec une réponse demandée pour le 22 juillet, pour obtenir un devis pour la remise en état. Le rapport du bureau d'étude Hydrogéotechnique leur a été communiqué.

## VOIRIE COMMUNALE 2014

Le chemin de « Chez Legris » prévu dans le dossier FIC ne sera pas réalisé cette année car ERDF a programmé l'enfouissement de la ligne de 60 000 Volts..

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation des entreprises pour ces travaux de voirie de façon que ceux-ci puissent s'effectuer en septembre et l'autorise à signer tous les documents nécessaires et notamment le marché avec l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis des Marchés à Procédure Adaptée, sous réserve de respecter les inscriptions budgétaires.

Un compte rendu devra être donné lors du prochain Conseil Municipal.

Résultat du vote : Pour : 15

## SIEG – ECLAIRAGE PUBLIC – MAISON DE L'OPHIS

Après accord avec la SCIE et le SIEG, l'implantation de l'éclairage public située vers les nouvelles maisons de l'OPHIS, route d'Augerolles a été arrêtée.

L'estimation du SIEG s'élève à 15 000 € H T. La participation de la commune est de 7501,44 € (50% HT + éco taxe TTC).

Le conseil donne sa validation pour la participation demandée et autorise le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 15

Les travaux d'enfouissement des réseaux seront effectués fin juin. La circulation sera alternée à l'aide de feux.

En ce qui concerne les constructions des maisons ; le chantier se poursuit à l'intérieur, la livraison est prévue en octobre.

## TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE TECHNIQUE

- Organigramme : tous les bâtiments prévus sont équipés des nouvelles serrures.
- Fauchage : la première passe a été effectuée.
- Espaces verts : l'entretien des fleurs et la tonte ont repris.
- Entretien bâtiment CCPO : la lumière au garage du bâtiment « ex perception » a été complétée.
- Débouchage égout.
- Peinture au sol : à l'aide de la machine de la CCPO, « Stop » et « Cédez le passage » ont été rafraîchis.
- Rideau de scène à la salle des fêtes : il a été installé.
- Course du Dauphiné : manutention de barrières et autre matériel.
- Manutention des vélos des élèves du collège.

## INFORMATION

Suite à un arrêt de travail d'un agent titulaire, un remplaçant a été recruté pendant une semaine.

## ASSAINISSEMENT

### Enlèvement des boues aux stations

La commune a trois stations :

- Le Chambon
- Le Mayet
- Giroux

En juillet 2010, après consultation, la nouvelle proposition de chez VEOLIA, pour l'enlèvement de boues était la plus avantageuse.

Le Chambon : trois voyages / an

Giroux et le Mayet : un voyage/an

Pour un coût en 2013 de 6 540, 00 €

Après rencontre avec Mr Masse responsable VEOLIA Ambert et après constatation que les stations de Giroux et Le Mayet ne nécessitaient pas tant de prélèvement le contrat peut être revu.

Pour celle du Mayet ce serait une fois tous les deux ans et pour Giroux, l'enlèvement se ferait par un autre prestataire, avec un stockage vers la trappe située vers la salle des fêtes pour ensuite être repris lors de la vidange de la station du Chambon.

Cette solution a été validée par la SATESE.

Le Conseil soutient cette démarche qui va être étudiée plus précisément avant d'être retenue.

### **SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif-**

Selon le SIVOM, qui gère le SPANC, il y a quatre vingt sept foyers qui ne sont pas raccordés sur Olliergues.

Pour le SPANC une convention de mandat a été signée avec l'agence LOIRE-Bretagne, de ce fait les administrés peuvent bénéficier, pour les travaux de mises aux normes, de subventions pouvant aller jusqu'à 50 %.

Le SPANC propose des solutions dans les normes.

Olliergues a un plan de zonage qui a été approuvé par enquête publique, qui correspondait à la politique de l'époque en matière d'assainissement. Désormais les techniques préconisées sont différentes, on se tourne désormais plus vers le « lagunage ».

Le Conseil Municipal souhaiterait mettre en place, une aide de la commune, voire une commande groupée, afin de réduire un coût relativement élevé.

### **PROJET ACHAT TERRAIN – CONVENTION AVEC EPF-SMAF**

Le Conseil Municipal décide de confier à l'Etablissement public foncier – Smaf l'acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain de 16 000 m<sup>2</sup>, qui serait destinée à la construction.

Résultat du vote : Pour : 15

### **AMENAGEMENT BATIMENT SABLONNIERE**

Le projet de réhabilitation de la maison « Sablonnière » située dans la « Rue des Agneaux » qui appartient actuellement à l'EPFSmaf pour revenir à terme à la Commune est validé, suite à la visite du bâtiment par la commission des travaux.

Si des travaux doivent s'effectuer sur ce bâtiment avant l'échéance il y aura lieu, auparavant, de procéder à son rachat.

Le devis de Monsieur Faget du Cabinet d'architectes PIL Architecture d'Ambert, pour une mission d'études comprenant le relevé état des lieux, l'établissement de l'avant-projet, la description et l'estimation des travaux pour un montant de 4 000 € est également validé.

Résultat du vote : Pour : 15

### **FINANCES**

#### - demande de garantie d'emprunt pour l'OPHIS.

Le Conseil Municipal a validé la garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 131 600 euros souscrit par l'OPHIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la construction de huit logements locatifs sur la commune « Route d'Augerolles ».

Résultat du vote : Pour : 15

#### - demande de participation financière pour travaux dans la cuisine du collège.

Afin d'améliorer l'organisation en cuisine, le collège « Alexandre Varenne » souhaiterait acquérir une cellule de refroidissement.

Au vu de la convention tripartite en date du 23 février 2008, la commune se doit de participer à la dépense au prorata du nombre d'élèves des écoles primaire et maternelle qui y déjeunent.

Le montant de la dépense totale s'élèverait à 3 723,75 € H.T.

Le montant de la participation communale annoncé par le Conseil Général serait de 1 186,33 €.

Cette proposition est validée par les Membres du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 15

- constructions nouvelles : aide à l'adduction d'eau.

Le Conseil renouvelle à l'identique les dispositions prises par délibération du 7 décembre 2007, concernant une aide aux personnes qui s'installent sur la commune, à savoir :

- « la prise en charge, pour moitié et dans la limite de 1 000 Euros, du coût des travaux d'adduction d'eau demandé aux propriétaires de toute nouvelle construction de maison d'habitation sur la commune ».

Résultat du vote : Pour : 15

## **PERSONNEL**

- convention avec le centre de gestion pour l'assistance retraites CNRACL.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service retraite compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

Les pièces nécessaires pour la constitution des dossiers de retraite seront transmises par les services de la Mairie au Centre de Gestion qui effectuera le relais avec la CNRACL.

Ce service, qui existait déjà gratuitement, sera désormais tarifié en fonction du nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité ce qui représente pour Olliergues, 150 € par an.

Résultat du vote : Pour : 15

- compte épargne temps.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de la séance du 3 Juin 2014, le Conseil Municipal décide de mettre en place le compte épargne temps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Il est destiné à tout agent de la Mairie d'Olliergues qui en fait la demande et qui remplit les conditions.

Il a été décidé de ne pas instaurer l'indemnisation ce qui implique que l'agent pourra utiliser son compte épargne temps uniquement sous forme de congé.

Résultat du vote : Pour : 15

## **COMMISSION - DELEGATIONS**

- délégué à Ciné-Parc

Les délégués à Ciné-Parc ont été modifiés de la façon suivante :

### Titulaires

- Madame TERROLLE Annie
- Madame FRONTANE Sylvie

### Suppléants

- Monsieur DOURILLE Alain
- Madame PEUDEVIN Mireille

Résultat du vote : Pour : 15

- commissions à la CCPO : participation des élus aux différentes commissions. Voir le tableau ci-dessous.

COMMISSIONS	THEMATIQUES	ELUS DE LA COMMUNE
Administration générale et finances	Administration générale Finances	GARMY Jean-Lou
Services à la population	Service à la population	CAUDROY Pascale FRONTANE Sylvie PEUDEVIN Mireille RECOQUE Katia

Aménagement de l'espace et habitat	Habitat  Aménagement de l'espace	CAUDROY Pascale FRONTANE Sylvie GROLLET Marie-Laure
Voirie	Voirie	FAYON Hervé
Développement économique touristique	Développement économique  Développement touristique	GARMY Jean Lou GOURBEYRE Séverine KAUFFELD Monique RECOQUE Katia
Agriculture, forêt, environnement et patrimoine		NEANT

- pouvoirs de police.

Il est décidé que le Maire conserve ses pouvoirs de police et donc ne pas les transmettre au Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues. (CCPO).

Résultat du vote : Pour : 15

## **ECOLES .**

- effectifs prévisionnels de la rentrée 2014-2015.

Les prévisions laissent entrevoir :

- 19 élèves à l'école maternelle.

- 48 élèves à l'école élémentaire, ce qui n'est pas suffisant pour maintenir l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> classe.

- rythmes scolaires pour l'année 2014-2015.

Les activités données, par la CCPO, dans le cadre des « rythmes scolaires », ont été aménagées différemment en tenant compte des observations retenues après une année de fonctionnement.

Les différents partenaires ont établis la « nouvelle semaine scolaire » correspond aux directives gouvernementales.

Les parents d'élèves seront informés des changements par une note de la mairie.

## Divers.

Lors du conseil d'école de l'école élémentaire, il a été émis le souhait de donner un nom à l'école.

Le conseil est favorable et attend les suggestions.

Il a été demandé également une « aide aux devoirs ».

Telle qu'elle a été présentée, elle n'est pas de la compétence de la commune.

Certains Membres demandent de contacter les parents.

## **INFORMATIONS - ANIMATIONS**

- bulletin municipal.

Le bulletin municipal n°1 a été élaboré et va être distribué prochainement.

Monsieur le Maire remercie vivement Yvan LAURADOUR-DUFFRAISSE qui a effectué la mise en page.

- festivités.

Plein feu se prépare.

Le prestataire du feu d'artifice qui sera tiré pour la fête patronale a été choisi. Cette année il s'agit de « l'Etoile », qui offre une prestation qui semble supérieure à celle offerte par « Ruggieri » les autres années pour un montant inférieur. (2850 € TTC contre 3250 € TTC).

Un petit feu d'artifice, d'une valeur de 169 € mais offert par la société, sera tiré par la société lors de « Plein feu ».

## **QUESTION DIVERSES**

- arrêté de péril.

La maison sise au 33 rue Rhin et Danube, sur laquelle il existe un arrêté de péril, se dégrade encore.

Un nouvel arrêté a dû être pris récemment, car il y a eu changement de propriétaire.

- réforme territoriale / motion de soutien.

Le Conseil Municipal approuve la motion établie par l'Association des Maires du Puy-de-Dôme, concernant la réforme territoriale.

« *Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme demande :*

*- qu'un large débat associant élus et citoyens soit ouvert sur l'organisation administrative et territoriale de la France ;*

*- que toute réforme territoriale ait pour objectifs premiers l'efficacité des services publics de proximité et l'égalité des territoriales, dans l'esprit de la décentralisation des années 1980 ;*

*- que l'échelon départemental de proximité, garant des solidarités sociales et territoriales soit maintenu ;*

*- que la clause générale de compétence des communes, départements et régions soit maintenue jusqu'à la mise en œuvre de la réforme. »*

Résultat du vote : Pour : 15

- baisse massive des dotations de l'Etat – Motion de soutien à l'Association des Maires de France(AMF)

Le Conseil Municipal approuve la motion de l'AMF contre la baisse massive des dotations de l'Etat et soutient leurs demandes :

« *- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.*

*- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*

*- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociations pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »*

Résultat du vote : Pour : 15

- règlement de la bibliothèque :

Le règlement de la bibliothèque complété et mis à jour a été approuvé.

Résultat du vote : Pour : 15

- don ordinateur :

La Société SANOFI, qui a renouvelé son parc d'ordinateurs a offert un ordinateur portable à la commune.

- délégués de la commune au SIVOM : Il est précisé que les délégués de la Commune au SIVOM sont également délégués au SIVOM pour la CCPO. (Mireille, Katia, Monique et Marie-Laure).



- ambroisie : Le 24 juin a eu lieu à la mairie une réunion – conférence, animée par Pascale TARRADE, pour attirer l'attention sur cette plante fortement allergisante, et l'importance de l'information pour apprendre à la reconnaître et à la détruire pour éviter sa prolifération. L'Ambroisie, plante annuelle de la catégorie des astéracées (pissenlit, pâquerette...), qui s'adapte à tous les terrains germe en mars-avril, pousse lentement d'avril à juillet pour être en pollen en Août, septembre octobre. En octobre novembre, nous retrouvons les graines.

Cette semence supporte mal le gel, mais la résistance en sol est très importante (peut aller jusqu' à 40 ans).

Il faut être prudent lors des manipulations de cette plante surtout lorsqu'elle est en fleurs.

Les effets allergisants sont bien plus importants que pour ce que l'on appelle communément « le rhume des foins » et les traitements sont d'ailleurs différents.

L'ambroisie a été déclarée cause nationale.

Dans chaque commune il va être nommé un référent élu et un référent agent qui seront formés à reconnaître cette plante qui peut être confondue à l'armoise commune qui est une plante vivace, et également à informer la population sur l'obligation de détruire l'ambroisie, c'est une question de santé publique.

Pour mener une lutte efficace contre l'ambroisie :

- il faut l'implication de tous,
- une bonne coordination
- et agir dès l'identification ou la suspicion du premier plant.

Sur Olliergues, l'Ambroisie a été identifiée entre Giroux et le Mas.

L'an dernier il y a eu des plants d'arrachés.

- RELF : chemins de randonnée. Pas de travaux à prévoir pour les circuits (Chalet de la Roche-Olliergues et Olliergues-Cunlhat)

- la Poste : Monsieur Jean DARESSY, directeur de la Poste d'Olliergues, a rencontré Monsieur le Maire, pour présenter un projet de réduction d'horaire. Après rencontre, il est proposé la fermeture le lundi avec une ouverture jusqu'à 12 h 00 au lieu de 11 h 30 du mardi au vendredi.

Cette proposition ne convient pas aux élus, qui maintiennent la proposition initiale à savoir fermeture le lundi matin, avec une ouverture jusqu'à 12 h 00 au lieu de 11 h 30 du mardi au vendredi.

- accessibilité aux commerces pour personnes à mobilité réduite : Le cabinet FAGET nous fait savoir qu'il serait opportun d'attendre un peu pour ce projet car les normes changent.

- mariage civil : le Tribunal de Grande Instance a refusé la demande de célébrer un mariage dans un lieu autre que la mairie de façon à permettre à un Membre de la famille, à mobilité réduite, d'y assister.

« L'article 75 du Code Civil impose la célébration du mariage à la Mairie. Il permet également de déroger à ce principe en cas d'empêchement grave ». Le cas évoqué n'est pas retenu comme empêchement grave.

Monsieur le Maire va recontacter le Tribunal.

- saleuse-gravillonneuse : le camion IVECO sur lequel était adapté une saleuse de type Sicométal Sicovis 2 m<sup>2</sup> a été remplacé par le camion Renault Midlum. La saleuse ne peut s'adapter sur ce dernier.

Le conseil répond favorablement à la proposition d'achat de 4 000 € de la mairie de Courpière.

Résultat du vote : Pour : 15

- droit de préemption : le conseil ne souhaite pas préempter sur le bâtiment situé dans le bourg appartenant à Madame Hall Anita.

#### Divers

- des jeunes de la commune seraient intéressés par le local « Ste Thérèse » de l'Association des Jeunes.

- dossier Zumba : la municipalité a terminé son rôle.

- station service : une visite de la station de St Anthème est prévue le 1<sup>er</sup> juillet avec la CCPO.

- local bâtiment Coste : des familles souhaitent venir s'installer dans les maisons locatives de l'OPHIS, « route d'Augerolles » en construction.

Le chantier a pris un peu de retard et l'entrée dans les locaux est prévue pour fin octobre.

Certaines familles souhaitent pouvoir inscrire leurs enfants dans les écoles de la commune dès la rentrée de septembre et arriveront dans la commune courant Août.

Si des solutions pour le logement d'attente ont été trouvées, demeure le stockage des meubles.

Il est décidé de louer un local dans le bâtiment Coste jusqu'à l'entrée dans le logement de l'OPHIS, à raison de 50 € par trimestre.

Résultat du vote : Pour : 15

Monsieur le Maire remercie Pascale CAUDROY, pour son implication pour trouver des logements aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.